

*corpus* ni de recouvrir à des moyens extraordinaires pour préserver la paix du pays. En 1792. commença un nouvel ordre de choses : il fut introduit alors un système de coercion et de rigueur, qui a continué, avec de légères interruptions, jusqu'à ce jour ; et d'après l'esprit qui règne généralement dans le pays, on ne peut raisonnablement douter que ce système ne soit autant nécessaire en ce moment qu'il le fut jamais, et qu'il ne doive même devenir le principe habituel et permanent du gouvernement, à moins que le mécontentement du peuple ne soit apaisé par une réforme. Tel est le véritable état de la question : il faut, ou que le gouvernement tranquillise le peuple par des concessions, ou qu'il se prépare à le régir perpétuellement à l'avenir, par la force et la terreur.

Nous prions nos lecteurs de porter attention au catalogue imparfait qui suit des évènements et des procédés qui ont eu lieu dans l'espace de temps dont nous venons de parler.

1792. 21 Mai. Il fut émané une proclamation contre "les assemblées et publications séditieuses," acte à jamais mémorable, comme signalant le commencement de la lutte entre la chambre des communes et le peuple.—1er. Décembre. Il fut émané une proclamation mettant la milice sur pied, et annonçant que "la constitution est mise en danger par des individus mal intentionnés, agissant de concert avec d'autres individus en pays étrangers."

1793. Procès de Muir et de Palmer.

1794, 12 Mai. Sac vert contenant des accusations contre "des sociétés séditieuses."—L'acte d'*habeas corpus* suspendu pour la première fois, depuis la rébellion de 1745.

1795. Janvier. La suspension de l'*habeas corpus* est renouvelée. Novembre. Un *bill* "pour mettre la personne et le gouvernement de sa majesté en sûreté contre des pratiques traîtresses et séditieuses" est passé en loi.

1797. L'acte d'insurrection et d'autres mesures de rigueur sont adoptées en Irlande contre les "Irlandais unis," Il est aussi passé un *bill* pour prévenir les assemblées séditieuses.

1798. L'Irlande est mise sous la loi martiale : la rébellion, qui dura deux ans, occasionna la mort de 100,000 individus.

1799. Janvier. La suspension de l'*habeas corpus* est renouvelée en Angleterre.

1801. Renouvellement de la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, et du *bill* pour empêcher les assemblées séditieuses.—*Bill* d'indemnité pour les personnes qui ont détenu ou emprisonné contrairement à la loi des individus mal affectionnés.

1803. Renouvellement de la loi martiale et suspension de l'*habeas corpus* en Irlande.

1805. L'acte d'*habeas corpus* est suspendu de nouveau en Irlande.